

délibération :  
D\_2016\_11\_4

L'an deux mille seize, le jeudi 10 novembre à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 04 Novembre 2016

Présents : 21

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Dispositif « Préfectures  
nouvelle génération »**

**Pouvoirs :**

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur NEBOUT Joël

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les préfectures préparent actuellement le plan « préfectures nouvelle génération », qui aura des impacts pour les usagers et pour les mairies. L'évolution liée au plan « préfectures nouvelle génération » va rendre le parc actuel de dispositifs de recueil en mairies insuffisant pour traiter toutes les demandes de titres de CNI et de passeports.

Cette réforme s'appuie sur la numérisation des télé-procédures pour modifier leurs conditions de délivrance des titres réglementaires, à l'exception des titres pour étrangers. Ainsi, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) seront désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques dont, d'ores et déjà, le recueil s'effectue au moyen de dispositifs de recueil (DR) spécifiques. Ces derniers, installés dans certaines mairies par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), permettent notamment de collecter les empreintes du demandeur. La généralisation de ce mode opératoire aux CNI est prévue entre début février et fin mars 2017.

Le Maire informe que le Préfet a proposé à la commune de Mouthiers d'être commune d'accueil pour ce dispositif et de recevoir une dotation spécifique à cet égard (5 030 € par an et par station + 3 550 € annuels par dispositif installé). Aussi pour les mairies qui seront amenées pour la première fois à être équipées d'un dispositif de recueil, elles seront éligibles à une prime d'aménagement de locaux, d'un montant maximal de 4 000 €, versée par l'ANTS.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- DE VALIDER la proposition de mise en place de ce dispositif au sein de la Mairie pour le 1er trimestre 2017;
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 10/11/2016, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le **23 NOV. 2016**

Le Maire,

MICHEL CARTERET.

